



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets de la demande**

Le lotissement de 6 terrains sur une partie du lot avec une profondeur de 35 mètres au lieu de 40 mètres malgré les dispositions de l'article 6.6 du Règlement de lotissement 2010-013.

#### **Désignation de l'immeuble**

Rue Boulanger  
Saint-Élie-de-Caxton  
Numéro de lot: 6 551 448

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 6 mai 2024 à 19 h 30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce dix-septième jour d'avril 2024.

Sandra Gérôme  
Directrice générale et greffière-trésorière